

Perspectives interculturelles, droits et reconnaissance à Montréal
Intercultural Perspectives, Rights and Recognition in Montreal
Interculturalismo, derechos y reconocimiento en Montreal

Francine Saillant, Joseph J. Lévy and Alfredo Ramirez-Villagra

Volume 41, Number 3, 2017

L'interculturel dans la cité
Interculturalism in the City
La interculturalidad en la ciudad

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1043046ar>
DOI: <https://doi.org/10.7202/1043046ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (print)
1703-7921 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Saillant, F., Lévy, J. J. & Ramirez-Villagra, A. (2017). Perspectives interculturelles, droits et reconnaissance à Montréal. *Anthropologie et Sociétés*, 41(3), 155–179. <https://doi.org/10.7202/1043046ar>

Article abstract

Within the debates about the way to deal with cultural diversity, new perspectives emerge which are actually discussed by the political and sociocultural instances, such as the notions of *interculturalism*, *intercultural*, *interculturality*, recognition, and their links to human rights. These topics are part of the discussion in Quebec, whether on the political scene, on the urban management level and in the social sciences. This article presents the European and Quebec perspectives on these issues and analyses the discourses of community leaders in Montreal who are involved and interviewed within the InterReconnaissances project. Data show that these intercultural perspectives are not formally defined nor validated, although they often are associated with diverse practices and trainings that are designated to enhance the awareness of the actors involved in the intercultural encounter. The notions of right and recognition play a part on three levels : the struggle for the recognition of the migrant groups and of their cultures, and the recognition of the work done by community organizations. The awareness of the social diversity within these groups of migrants, who may be strongly stigmatized, bring new intercultural problematics, corroborating the importance of these notions on the field of communitarian action in Montreal.

PERSPECTIVES INTERCULTURELLES ET RECONNAISSANCE À MONTRÉAL

Francine Saillant

Joseph J. Lévy

Alfredo Ramirez-Villagra



Dans le contexte contemporain marqué par une diversité culturelle et religieuse de plus en plus grande consécutivement aux mouvements migratoires contemporains, les modalités du vivre ensemble soulèvent de nombreuses questions politiques, anthropologiques et éthiques auxquelles aucune réponse adéquate n'a encore été apportée. Néanmoins, on constate que sont proposés dans les débats publics des cadres de référence qui font appel à l'interculturalisme¹ comme perspective politique et à des notions telles que celles d'*interculturalité*, d'*interculturel*, de *dialogue interculturel*, de *cité interculturelle*. Le Québec, et Montréal en particulier, ville cosmopolite s'il en est, n'échappent pas à ces courants.

L'interculturalisme est une notion politique complexe qui a essaimé à travers le monde, surtout en Europe et dans les Amériques, et dont on peut distinguer certaines des ramifications selon les contextes nationaux. L'interculturalisme, prôné par exemple en Amérique du Sud et chez des auteurs tels que García Canclini (2004) sous le couvert de l'*interculturalidade*, est davantage associé aux processus de métissage et d'hybridation en contexte de mondialisation qu'à des thèmes tels que l'intégration des minorités culturelles et des immigrants ou réfugiés ainsi que leur reconnaissance (Emongo et White 2014), comme c'est le cas au Québec. L'anthropologie s'est habituellement tenue à distance de cette notion qu'elle peine à intégrer dans son corpus théorique, mais l'intérêt pour ces questions devient toutefois de plus en plus fort du fait de la place centrale occupée par les questions migratoires dans les sociétés contemporaines.

Dans le cadre de cet article, nous nous proposons d'examiner comment ces approches et notions sont mises à profit dans les représentations et les pratiques rapportées par des leaders d'organismes communautaires² de la société

1. Les auteurs ont choisi d'utiliser les termes génériques *interculturalisme et ses déclinaisons* ou encore *perspectives interculturelles* pour rassembler en un bloc les déclinaisons terminologiques associées à l'idée d'interculturalisme. Les usages spécifiques de chacun des termes de la déclinaison sont spécifiquement définis et indiqués *ad hoc* lorsque cela s'avère nécessaire.
2. Les organismes communautaires font partie du milieu associatif québécois.

civile québécoise dont les interventions sont ancrées directement sur les enjeux migratoires. L'intention n'est pas ici de prendre position pour l'interculturalisme et ses déclinaisons, c'est-à-dire les perspectives interculturelles, mais plutôt de saisir comment ces dernières se déploient dans une ville comme Montréal, et ce, à travers les discours de personnes qui ont été profondément impliquées dans des actions de soutien et de défense des droits des personnes immigrantes et réfugiées depuis les années 1960 jusqu'à aujourd'hui et qui ont ainsi participé à moduler le paysage social de l'immigration depuis les cinquante dernières années.

Cet article se divise en quatre parties : la première expose l'interculturalisme³ et ses déclinaisons conceptuelles, celles issues des perspectives européennes (dialogue interculturel et cités interculturelles) et québécoises (interculturel et interculturalité). La deuxième aborde l'interculturalisme et ses déclinaisons conceptuelles et leurs relations avec les droits et la reconnaissance. La troisième fournit les détails et la méthodologie du projet de recherche en cours sur ces questions (Projet InterReconnaissances), tandis que la suivante explicite les données empiriques. La conclusion reprend en perspective la manière dont le thème de la reconnaissance vient en quelque sorte enrichir celui de l'interculturalisme au sens large, et en particulier dans le contexte montréalais.

L'interculturalisme et ses déclinaisons conceptuelles

Dialogue interculturel et cités interculturelles : une vision européenne

Il existe plusieurs stratégies nationales pour gérer la diversité liée aux mouvements migratoires contemporains. On reconnaît deux modèles que l'on oppose fréquemment : le modèle républicain, qui met l'accent sur l'intégration au cadre national et sur la neutralité religieuse, comme c'est le cas en France ; et le modèle multiculturel, qui met l'accent sur la cohabitation entre groupes ethnoculturels au sein du cadre national, une perspective que l'on retrouve au Royaume-Uni et au Canada. Une troisième tendance voit le jour dans le monde politique à partir des années 1980, notamment au Québec avec l'interculturel, mais aussi dans plusieurs pays européens, avec celle de *dialogue interculturel*. Il est intéressant de constater que, par rapport à ce qui se passait au Québec dans les années 1980 et même avant, c'est beaucoup plus tard que certaines organisations européennes et internationales ont développé le concept de dialogue interculturel.

En 2008, le Conseil de l'Europe publiait un livre blanc dans lequel il posait des questions fondamentales que nous synthétiserons ici : quelle est notre vision de la société de demain ? S'agit-il d'une société où les individus vivront dans des communautés séparées, société caractérisée au mieux par la coexistence de majorités et de minorités aux droits et responsabilités différenciés, vaguement

3. Nous introduisons ici une distinction entre « interculturalisme », dans son acception générale pour désigner les perspectives théoriques et conceptuelles à ce sujet, et la notion d'« interculturalisme » comme projet et modèle politique.

reliées entre elles par l'ignorance mutuelle et les stéréotypes? Ou, au contraire, nous représentons-nous une société dynamique et ouverte, exempte de toute discrimination et profitable à tous, qui privilégiera l'intégration de tous les individus dans le plein respect de leurs droits fondamentaux? En soulevant de telles questions, le Conseil de l'Europe critiquait les modèles hérités du républicanisme (considéré assimilationniste) et du multiculturalisme (jugé communautariste) et cherchait à s'engager dans une troisième voie, celle du dialogue interculturel présenté dans un livre blanc (COE 2008), au nom des gouvernements des 47 États membres du Conseil de l'Europe, comme une modalité fondamentale de l'avenir commun⁴. Cet avenir commun dépendrait de la capacité à protéger et développer les Droits de l'Homme tels qu'entérinés dans la Convention européenne des Droits de l'Homme, la démocratie et la primauté du droit, et à promouvoir la compréhension mutuelle. Le livre blanc défendait fermement l'interculturel (et non l'interculturalisme politique) en tant que modèle de gestion de la diversité culturelle ouvert sur l'avenir. Il proposait une conception reposant sur la dignité humaine de chaque individu, et sur l'idée d'une humanité commune et d'un destin commun.

Le dialogue interculturel permettrait, toujours du point de vue du Conseil de l'Europe, de prévenir les clivages ethniques, religieux, linguistiques et culturels, de progresser ensemble et de reconnaître les différentes identités de manière constructive et démocratique, sur la base de «valeurs universelles partagées» (COE 2008:3). À cette fin, des stratégies seraient à privilégier: le dialogue interculturel devrait aborder la gouvernance démocratique de la diversité culturelle en termes de participation, de développement des compétences interculturelles, de création et d'expansion des espaces réservés au dialogue interculturel et d'internationalisation de son modèle (*ibid.*: 4).

Outre le concept de dialogue interculturel, le document relève celui d'intégration, défini comme:

[U]n processus à double sens et l'aptitude des individus à vivre ensemble, dans le plein respect de la dignité individuelle, du bien commun, du pluralisme et de la diversité, de la non-violence et de la solidarité, ainsi que leur capacité à participer à la vie sociale, culturelle, économique et politique.

COE 2008:11

Par ailleurs, l'objectif du dialogue interculturel ne viserait pas simplement la sphère culturelle, mais aussi celle de l'économie et des inégalités sociales. En cas d'échec, le Conseil de l'Europe considère que la société serait confrontée à des enjeux et problématiques majeurs: stéréotypes, méfiance, tensions, anxiété; augmentation de la stigmatisation, de la discrimination, de l'intolérance; mécanismes de bouc-émissaire, extrémisme et violence terroriste. En favorisant

4. Ce livre blanc est disponible sur Internet (https://www.coe.int/t/dg4/intercultural/source/white%20paper_final_revised_fr.pdf) le 11 novembre 2017.

l'ouverture et l'échange, ce dialogue contribuerait donc à l'intégration et à la cohésion sociale, aux alliances entre les groupes et à la réduction des conflits et des incompréhensions. De surcroît,

[L]e dialogue interculturel est important pour gérer la pluri-appartenance culturelle dans un contexte multiculturel. C'est un outil qui permet de trouver constamment un nouvel équilibre identitaire, qui répond aux nouvelles ouvertures ou expériences et qui ajoute à l'identité de nouvelles dimensions sans perdre ses propres racines.

COE 2008 : 18

Le document définit finalement les conditions sous-jacentes de ce dialogue : respect de la dignité, primauté du droit et des fondements démocratiques, refus des traditions ethnoculturelles et religieuses qui portent atteinte aux droits à l'intégrité des individus. Il recommande une approche réflexive, le respect et la reconnaissance réciproque, le traitement impartial des demandes de la part des pouvoirs publics, la promotion des normes communes et le refus du relativisme moral.

Pour réussir à établir un dialogue fructueux, le Conseil de l'Europe préconise des stratégies basées sur la valorisation d'une culture politique de la diversité, sur l'adoption d'un cadre juridique fondé sur les Droits de l'Homme, sur l'amplification des sentiments d'appartenance et de citoyenneté, en particulier de populations marginalisées. Les stratégies devraient rejoindre les instances concernées, locales et internationales et s'appuyer sur une éducation citoyenne. Enfin, elles devraient s'arrimer à des initiatives sur le plan tant national qu'international. C'est dans le contexte de ces discussions que naît la promotion des cités interculturelles, comme on le verra un peu plus loin.

La notion de cités interculturelles a pour sa part été développée un peu plus tôt, en 2004, dans le cadre des travaux d'un *Think Tank* anglais, Comedia⁵, lequel visait à évaluer la contribution de la diversité culturelle à l'innovation, à la créativité et à l'entrepreneuriat dans le développement des villes. Cette perspective impliquait une dimension évaluative dans le but de dégager les facteurs et les compétences culturelles qui pourraient contribuer à une telle dynamique ainsi que la place potentiellement occupée par le dialogue interculturel et les réseaux interculturels. Le programme des cités interculturelles développé par le Conseil de l'Europe⁶ s'inscrit dans ces réflexions. Il vise à évaluer les politiques des villes à partir d'un focus interculturel et à proposer des stratégies interculturelles pour gérer la diversité. Il s'est en particulier attaché à développer des mesures d'intégration interculturelle et à soumettre des outils de planification. Aujourd'hui, une centaine de villes, situées sur plusieurs continents, se sont prévaluées de cette approche, qui est reprise dans plusieurs documents faisant

5. Voir son site (<http://www.comedia.org.uk/>) consulté le 15 août 2017.

6. Voir Conseil de l'Europe n.d. (<http://www.coe.int/fr/web/interculturalcities>) consulté le 15 août 2017.

état des expériences interculturelles dans des villes anglaises, australiennes et états-uniennes, ou encore offrent des réflexions thématiques plus larges sur l'entrepreneuriat social (Bisballe 2006), le rôle des écoles (Coles et Vincent 2006), le rôle du sport (Landry 2006), la planification dans la ville interculturelle (Wood et Landry 2008), ou les innovateurs interculturels (Bloomfield n.d.).

La dimension culturelle, au sens de la création, n'est pas non plus négligée : est par exemple préconisée la valorisation des espaces publics nouveaux (des centres commerciaux aux salles de cinéma) qui peuvent servir de lieux de sensibilisation interculturelle. Une telle vision n'est pas étrangère à la mise en application des politiques culturelles publiques pour favoriser la gestion de diversité culturelle et le dialogue qui doit l'accompagner, politiques suggérées par l'*Agenda 21 de la culture*, cette plateforme programmatique internationale adoptée en 2004 à Barcelone⁷. Le dialogue interculturel exigerait de ce point de vue l'établissement d'une collaboration entre les instances publiques et la société civile, en même temps que la réduction des inégalités de pouvoir. De nombreuses pratiques sont suggérées pour développer cette perspective : intégration de la perspective interculturelle aux arts et aux projets culturels, promotion de la présence des membres des diverses communautés culturelles dans les projets culturels, promotion de l'inclusion de la diversité dans les lieux de patrimoine et de mémoire, éducation interculturelle à tous les niveaux.

Interculturalité, interculturel et interculturalisme politique Propositions québécoises

Au Québec, la problématique interculturelle a fait l'objet de réflexions théoriques et empiriques importantes, visant à mieux conceptualiser cette perspective, son intérêt et ses limites. Selon White (2014), à la suite de l'analyse des discours québécois dans ce domaine, il est nécessaire de distinguer la notion d'*interculturalité*, qui renvoie à la réalité socioculturelle et historique entourant les contacts entre individus et groupes culturellement différents, de celle d'*interculturel* :

[L]e terme «interculturel» indiquerait une orientation épistémologique qui se caractérise par le souci d'autrui dans une éthique relationnelle, l'humilité par rapport à la complexité de l'Autre, et la reconnaissance du fait que le savoir est coproduit.

White 2014:37

Une telle distinction n'est pas reprise par Ancil (2014) pour qui :

La notion d'«interculturalité» est employée [...] dans le sens de réflexion sur le sens à donner au pluralisme culturel, tandis que l'«interculturel» désigne une réalité sociologique qui fait une place à la diversité ethnoculturelle.

Ancil 2014:117

7. Voir Ajuntament de Barcelona (2014) (<http://www.agenda21culture.net/index.php/docman/agenda21/142-agenda21-frances/file>) consulté le 15 août 2017.

Quant à l'interculturalisme, il renverrait à un modèle politique préconisé en particulier par Gérard Bouchard dans son ouvrage *L'interculturalisme : un point de vue québécois* (2012), l'un des premiers à discuter de l'interculturalisme comme cadre de référence politique et sociologique ainsi que de certains des principes qui le sous-tendent. Dans son ouvrage, il renvoie à une conception pluraliste de la société par la reconnaissance de la multiplicité des groupes ethnoculturels minoritaires qui la composent et dont l'assimilation n'est pas exigée. Axé sur l'insertion socioéconomique, l'égalité et la citoyenneté, ce cadre n'ignore cependant pas l'existence d'une culture majoritaire (ici francophone), elle-même minoritaire dans l'espace canadien. Il privilégie l'intégration des immigrants dans tous les domaines afin de favoriser les échanges et le dialogue, et réfute l'ethnisme, la domination et l'antagonisme. Quoique le maintien des langues d'origine soit préconisé, la langue de la majorité, ici la langue française, serait selon l'auteur un vecteur essentiel du vivre ensemble⁸, un medium de communication collectif, alors que la culture commune, dont l'armature essentielle est constituée par le cadre légal, devrait être dynamiquement influencée par les processus sociaux qui dérivent des flux d'échanges et d'expériences qui enrichissent et transforment les visions du monde, et ce, dans un contexte où la mondialisation contribuerait à amplifier les hybridités. Selon Bouchard, l'interculturalisme ne peut que privilégier les valeurs associées à la laïcité en séparant État et religion, sans pour autant accepter des normes culturelles en rupture avec les valeurs nationales fondamentales. Il est important de mentionner que par ce travail, le sociologue cherchait à montrer l'originalité de ce qu'il concevait comme un modèle québécois, et à le présenter d'abord et avant tout comme un modèle, ignorant cependant dans l'analyse les apports d'institutions qui ont joué un rôle significatif dans l'édification de ce dernier, notamment celui de l'Institut interculturel de Montréal (IIM), qui déjà en 1976 faisait la promotion des approches interculturelles à Montréal, mais aussi de nombreuses autres développées à partir des années 1980⁹.

Ce modèle théorique et politique, qui intègre deux courants de la modernité, celui de la diversité et celui de l'universalité des droits dans un cadre étatique, a néanmoins fait l'objet de plusieurs critiques. Baum (2013), tout en reconnaissant l'apport de ce modèle aux débats dans le contexte québécois, note ses limites, qu'il lie à l'absence de propositions programmatiques concrètes qui pourraient contribuer aux stratégies de dialogue, de reconnaissance et de rapprochement interculturel à tous les niveaux de la société québécoise. Si Haroun (2012) reconnaît que la contribution des thèses de Bouchard au débat est significative, il critique plus directement certains des principes fondamentaux proposés par celui-ci, et en particulier celui de la reconnaissance des minorités ethnoculturelles dont la concrétisation implique des questionnements conceptuels et politiques

8. Sur la notion du vivre ensemble, voir l'ouvrage récent de Saillant (2015).

9. On en trouvera l'histoire dans l'ouvrage de Saillant et Lamoureux (2018, à paraître).

complexes. Il donne pour cela l'exemple de la laïcité inclusive proposée par Bouchard, laquelle semble s'ouvrir sur des formes d'accommodement jugées problématiques, en particulier dans le cas de signes religieux tels que le port du voile, signes interprétés en tant qu'expression de positions politiques extrêmes qui remettraient en question l'égalité homme-femme.

D'autres critiques ont été émises quant au modèle proposé par Bouchard de la part de Frozzini (2014), lequel conteste la proposition centrale du projet de l'interculturalisme politique quant aux relations majorité-minorités, qui resteraient marquées par des rapports de pouvoir et par la dominance de la majorité (pour le Québec, entendre ici les francophones), de sorte qu'elles interviendraient sur le sentiment d'aliénation des immigrants et leur instrumentalisation à des fins de survie de la culture majoritaire. Plus largement, comme le suggère White (2014) à la suite de l'analyse d'un ensemble de textes, dont celui de Bouchard, la notion d'interculturalisme comme modèle et idéologie politique présenterait plusieurs éléments problématiques : l'insistance sur la dimension normative plutôt que descriptive ; la simplification des processus liés aux relations et aux pratiques interculturelles ; et le flou conceptuel entourant ces modalités. Mais, tout comme le républicanisme et le multiculturalisme, il s'agit de modèles politiques qui comportent une part de normativité. On peut comprendre qu'au Québec, les débats entourant les notions d'interculturalisme politique, d'interculturalité et d'interculturel sont fortement arrimés au contexte politique local. Ces dernières notions ne sont pas non plus étrangères aux perspectives internationales telles que discutées en Europe. Les distinctions entre le modèle de l'interculturalisme et sa réalité dans le tissu social nous seront toutefois utiles dans les sections qui suivent.

Perspectives interculturelles, droits et reconnaissance

En suivant attentivement ces enchaînements conceptuels, il est frappant d'observer qu'ils sont le plus souvent empiriquement associés à l'ordre du lien et de la relation, de la rencontre et de la dynamique identité-altérité, surtout dans le cas de l'interculturalité et de l'interculturel. Au-delà des préceptes visant à établir des relations harmonieuses entre des membres de groupes ethnoculturels différents, il faut convenir que rien ne peut se faire par la seule expression de la bonne volonté des uns et des autres, quoiqu'elle soit nécessaire et souhaitable. De nombreuses mesures sont habituellement avancées par les pouvoirs publics pour que de telles perspectives s'actualisent. L'exemple des cités interculturelles développé par le Conseil de l'Europe en est un dont plusieurs villes du Québec (dont Montréal) font d'ailleurs partie (White 2017). Les efforts déployés par des nombreux pays pour mettre en place des programmes et initiatives favorables au dialogue interculturel et au rapprochement en est un autre exemple (Saillant 2017). Ces mesures touchent en particulier l'éducation, la culture et le droit : l'éducation comme moyen de sensibilisation ; les productions culturelles inclusives qui rejoignent le plus grand nombre, comme c'est le cas de l'art public, surtout si elles véhiculent un message faisant appel aux valeurs pluralistes et interculturelles ; et

enfin le droit, car autant les théoriciens que les experts et les décideurs arrivent la possibilité d'un tel modèle sur l'incontournable nécessité d'un ordre juridique respectueux des Droits de l'Homme. Cette question est souvent passée sous silence dans les nombreux manuels de formation interculturelle (voir par exemple Huber-Kriegler *et al.* 2005) qui mettent habituellement l'accent seulement sur la connaissance des cultures et sur l'harmonisation des relations au détriment du droit. Sur le plan international, la relation entre les droits humains et le dialogue interculturel est énoncée dans une majorité de textes d'orientation et fait apparaître le délicat passage entre droits humains et pluralisme. Au Québec, Gérard Bouchard (2012) a aussi affirmé le rapport étroit existant entre droits et interculturalisme politique.

Les droits humains contiennent en soi des préceptes qui font appel au pluralisme en tant qu'ordre politico-moral¹⁰ ; ils se situent naturellement en amont de l'interculturalisme comme modèle de gestion de la diversité culturelle. Dans les textes qui servent d'orientation en termes de gouvernance de la diversité, la négation des droits signifierait celle de la diversité elle-même, d'où la référence constante à la nécessité « du respect des Droits de l'Homme ». La référence à la justice, à l'anti-discrimination, à l'égalité et à la participation, sans être explicitement rattachée aux droits humains, suit quand même de près leur logique lorsqu'elle est ramenée au contexte urbain.

Sur un plan plus conceptuel, on peut ici rappeler son importance reconnue par certains aspects dans les théories de la reconnaissance qui passent aisément de l'ordre du lien à celui du droit. Chez un auteur comme Honneth (2000), tout comme chez Fraser (2005), cette question du droit ne peut être éludée. En effet, pour ces deux auteurs, la reconnaissance des groupes minoritaires ou minorisés exige une construction interactionnelle fondée sur des représentations et des identités positives, comme l'a pensé à sa manière Taylor (1994), mais aussi un effort des institutions pour enchâsser les processus de reconnaissance dans le droit. C'est pourquoi il existe sans doute une certaine continuité entre reconnaissance et perspectives culturelles et ces dernières, tout en accordant une importance aux relations harmonieuses dans la constitution des identités et des collectivités, qui ne peuvent, pour se réaliser parfaitement, que prendre souche dans le cadre des droits et de la justice sociale. Par ailleurs, la notion de reconnaissance, reliant diversité et justice, n'est pas pour autant complètement ignorée de certains des tenants du dialogue interculturel, comme on peut le lire par exemple dans le rapport mondial de l'UNESCO, *Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel* (2010)¹¹ : « La clé d'un dialogue interculturel réussi est dans la reconnaissance de l'égal dignité des participants » (Unesco 2010 : 57).

10. Sur les débats entre droits et cultures, on peut consulter Saillant et Truchon (2012). Voir aussi Saillant et Lamoureux (2018, à paraître).

11. Voir sur le site de l'Unesco (<http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001878/187827f.pdf>), consulté le 15 août 2017.

L'interculturalisme et ses déclinaisons à Montréal

Montréal a adhéré au programme des Cités interculturelles en 2011¹² en devenant membre associé du réseau des Cités interculturelles. La ville a adopté une approche pour sa gouvernance municipale fondée sur des politiques et pratiques censées favoriser le partage, la compréhension et le respect entre les groupes qui composent la mosaïque culturelle de la ville. Dans cette perspective, le Conseil interculturel de Montréal (ci-après CIM) a transmis en 2013 un plan de développement de Montréal sur les relations interculturelles, lequel porte sur la gestion de la diversité ethnoculturelle et religieuse. Ce document complexe insiste en particulier sur l'objectif :

[D]'assurer l'égalité réelle et la pleine participation de tous les citoyens et citoyennes au développement économique, social et culturel de Montréal en s'attaquant à la discrimination directe, indirecte et systématique et en assurant une meilleure représentation des personnes des communautés culturelles en emploi et dans les diverses institutions. Cette égalité ne sera atteinte qu'en améliorant les mécanismes prévus pour permettre l'exercice des droits.

CIM 2013 : 14

Cette lutte est considérée comme une responsabilité collective et le document affirme :

Il est également incontournable de reconnaître les efforts déployés par la société civile par le biais des organismes communautaires qui contribuent significativement dans les domaines qui relèvent du social, de la culture, de l'éducation, de l'emploi, du logement et de la défense des droits [...].

CIM 2013 : 15

Ce document, tout en suggérant que la dimension interculturelle est essentielle, insiste surtout sur l'égalité dans les différents domaines et la défense des droits, recoupant ainsi les processus de *judiciarisation* (recours aux institutions judiciaires pour l'obtention des droits) et de *juridification* (référence au droit comme cadre de référence pour penser et construire l'action collective) qui ont de plus en plus cours dans les sociétés contemporaines (Paternotte 2012).

Cette approche se retrouve aussi dans plusieurs documents gouvernementaux touchant l'éducation interculturelle (Steinbach 2012) ou le dialogue interculturel prôné par les instances internationales (ONU et UNESCO), et ses principes (respect, ouverture aux valeurs et pratiques culturelles, sentiment de sécurité, dignité, égalité, espaces partagés, compréhension linguistique) jouent un rôle important dans le contexte urbain montréalais (Paquet 2008). L'étude empirique de ces pratiques n'a pas donné lieu à de nombreux travaux, mais dans le domaine

12. Ce programme est disponible en ligne (<http://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/montreal>) au 15 août 2017.

de l'éducation, des effets significatifs sur les compétences interculturelles, consécutivement à une intervention pédagogique auprès des étudiants-maîtres, ont été rapportés (Steinbach 2012). L'histoire des perspectives interculturelles à Montréal, puis de la diffusion d'un programme interculturel dans les différentes institutions québécoises développées par le Centre Monchanin, devenu par la suite l'Institut interculturel de Montréal, ont fait l'objet d'une analyse récente (Gratton 2014; Lévy 2014) qui montre les aspects originaux mais aussi les limites de ces approches.

Voyons plus précisément, au-delà de ces principes à caractère gouvernemental ou institutionnel, la place des perspectives interculturelles, des droits et de la reconnaissance dans le discours des leaders des organismes communautaires.

Le projet de recherche InterReconnaissances

Les perspectives interculturelles des organismes communautaires québécois et montréalais impliqués dans le champ de l'immigration ont été discutées par un large groupe d'acteurs, dans le cadre du projet InterReconnaissances¹³. Celui-ci avait pour objectif de cerner les repères clés de l'apport du mouvement communautaire à la société québécoise depuis 50 ans dans les secteurs de son intervention qui touchent les minorités et les groupes minorisés. Ces repères ont été cernés à partir de la mémoire qu'ont ses acteurs témoins des événements clés et des actions collectives déployées au nom des droits et de la reconnaissance dans plusieurs secteurs (femmes, immigration, santé mentale, LBGT, handicap). Pour le secteur immigration seulement, une cinquantaine d'entrevues ont été réalisées auprès de leaders, hommes et femmes montréalais, d'origine immigrante ou non, et impliqués dans le développement des ressources communautaires et des actions en vue d'aider les immigrants dans la lutte pour leurs droits dans différentes sphères de vie. Les récits biographiques incluaient la description des luttes sociales, le portraits d'acteurs clés, d'événements clés, des causes majeures de mobilisation, les registres d'action, les valeurs sociales, les transformations du mouvement en lien avec les mutations sociales, les lieux et objets de mémoire et les œuvres artistiques marquantes. La perspective théorique privilégiée était celle d'une anthropologie des droits humains éloignée de l'analyse des textes et des discours juridiques (Goodale 2006a, 2006b, 2009; Goodale et Engle 2007; Saillant et Truchon 2012; Saillant et Lamoureux à paraître). L'idée était de privilégier un regard sur la vie sociale des droits à travers la prise en considération de la diversité des acteurs, des groupes impliqués

13. Ce projet, sous la direction de Francine Saillant, a été financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada de 2012 à 2017. Les auteurs tiennent à remercier les partenaires dans le champ de l'immigration, en particulier Mouloud Idir et Élisabeth Garant, qui ont soutenu le développement de la recherche et les analyses dans ce secteur. Un projet pilote conduit entre 2010 et 2012 également financé par le CRSH et portant sur le même thème a permis d'effectuer une première série d'entrevues uniquement sur le secteur de la migration.

et de leurs alliances, de leur lutte et du registre des actions menées et de leur évolution dans le temps. Le point de départ est constitué par les acteurs premiers des droits, soit les groupes minorisés et ceux qui mobilisent «avec» ou «pour» eux les droits, leurs discours et leurs instruments. Les entrevues ont été codifiées en fonction de ces paramètres avec le logiciel N-Vivo, et dans le cadre de cet article, nous avons dégagé, à partir de mots clés choisis (interculturalisme, interculturel, interculturelité, reconnaissance), les occurrences dans les discours et les contextes sémantiques dans lesquels ces termes étaient utilisés. Précisons que dans les entrevues, la question de l'interculturel n'a fait l'objet d'aucune interrogation directe et que les propos recueillis et analysés relèvent des réflexions spontanées des leaders interviewés. À partir de ce matériau, nous discuterons de la place de ces déclinaisons conceptuelles, mais aussi des droits et de la reconnaissance dans leurs récits.

Quelle place pour l'interculturalisme et ses déclinaisons dans le discours des leaders ?

Dans les entrevues que nous avons réalisées, de façon surprenante, les leaders ont à première vue beaucoup moins insisté sur l'interculturalisme et ses déclinaisons que sur la reconnaissance. Les références directes et spontanées à ces perspectives ont été plutôt limitées et éparées, peu élaborées tant sur le plan de la théorie que des pratiques, un positionnement inattendu compte tenu du fait que nous avions devant nous des interlocuteurs impliqués dans le champ de l'immigration qui, en principe, devaient se conformer aux politiques gouvernementales en matière d'immigration dont les perspectives incluaient une certaine adhésion à l'interculturalisme. Nous étions aussi face à des acteurs exposés depuis longtemps aux préceptes interculturels présents à Montréal depuis les années 1970. Un tel constat ne signifie pas que nos interlocuteurs ne soient pas imprégnés de cette perspective, et encore moins qu'ils la rejettent, mais vraisemblablement que leur manière de comprendre ces notions exige quelques détours historiques.

Il est important de rappeler qu'au moment de la formation des organismes en immigration, de plus en plus nombreux à partir des années 1970, le Québec vivait de nombreuses mutations sociales en même temps qu'une effervescence nationaliste. Il se préoccupait certainement plus de la reconnaissance du Québec français que de celle des immigrants, sans pour autant la nier. S'il existait déjà des organismes bien installés luttant pour le mieux-être des immigrants sur le territoire montréalais, tels que le Centre social d'aide aux immigrants (CSAI, fondé en 1947), l'Institut interculturel de Montréal (IIM, fondé en 1963), le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR, fondé en 1978), il n'était pas si aisé d'imposer un «agenda interculturel» dans le secteur de l'immigration :

[...] la préoccupation était de porter le Québec et la société québécoise dans sa dimension francophone, c'était quand même une dimension importante. Et c'est pour ça que Julien Harvey n'a jamais trouvé beaucoup d'affinités,

tout en les respectant, avec des groupes comme l'Institut interculturel de Montréal. À l'époque c'était plutôt Robert Vachon, où les préoccupations à ce niveau-là étaient assez distinctes entre la promotion de la diversité culturelle et la reconnaissance de cette diversité qui était plus le travail que faisait l'Institut et celle ici au Centre [Justice et Foi] [...] particulièrement à l'époque de Julien Harvey [on parlait] d'une promotion à la fois de la société québécoise dans son identité propre au sein de l'univers canadien et nord-américain et comment l'immigration pouvait être prise en considération à l'intérieur de ce projet-là et non pas en compétition avec ce même projet. Et là-dessus je nomme l'Institut interculturel de Montréal, mais d'autres courants interculturels qui étaient axés beaucoup plus sur la reconnaissance des cultures. On pouvait faire [le CJP] des choses ponctuellement ensemble comme on l'a fait régulièrement avec l'Institut interculturel de Montréal, mais l'option de fond était passablement différente.

Élisabeth Garant, Centre Justice et Foi¹⁴

L'élection du Parti québécois en 1976 ainsi que le travail amorcé par le ministre Gérald Godin, Ministre de l'immigration sous ce gouvernement qui avait soutenu le concept de communautés culturelles, eurent un impact favorable sur une perspective visant à ne pas dissocier le désir d'autonomie du peuple québécois et la reconnaissance de la question migratoire à travers celle de la diversité culturelle. Bien que le Parti Québécois ait montré une ouverture vis-à-vis des immigrants par un discours qui se voulait, à sa façon, ouvert à ces derniers, ce même parti, en 1981, a pris le virage de la citoyenneté en donnant une plus grande importance à l'intégration qu'à la reconnaissance des cultures spécifiques (Labelle 1997). Ce changement de cap était une réaction aux politiques multiculturelles canadiennes et à la mosaïque sociale à laquelle elles donnaient lieu. Le Québec pensait perdre au change, en particulier sur le plan de son caractère francophone. Le gouvernement souhaitait l'apport migratoire, mais aussi contrôler quels immigrants il allait accueillir ainsi que le processus qui allait l'accompagner. C'est dans cette perspective que les groupes communautaires se devaient de rendre des services à des immigrants de toutes catégories, et non chacun à une communauté culturelle spécifique, espérant ainsi que l'idéal citoyen allait s'imposer. L'interculturalisme politique (modèle non identifié de façon très formelle à l'époque) devait être certes le moyen d'un certain dialogue interculturel, mais dans une direction attendue, celle de l'intégration. L'interculturalisme et ses déclinaisons se sont quand même imposés à travers les valeurs attribuées aux idées d'interpénétration des cultures plutôt que de fermeture communautariste, de *melting pot* ou de mosaïque culturelle. Le virage citoyen n'a donc jamais vraiment oblitéré la possibilité d'un tissu social interculturel. Par ailleurs, les distinctions conceptuelles entre interculturalisme, interculturalité et interculturel ne sont pas très utilisées par nos interlocuteurs. Ces termes sont facilement interchangeables pour eux, indiquant un certain flou dans leur usage.

14. Tous les extraits dans ce texte proviennent d'entrevues effectuées entre 2011 et 2014.

Dans un premier cas de figure, l'interculturalisme et ses déclinaisons renvoient chez nos interviewés à la réflexion sur la place de la société québécoise dans l'ensemble national et nord-américain et à celle de l'immigration dans le projet national québécois. Ils se situeraient d'abord dans cette perspective et porteraient sur la question de l'intégration des immigrants à la société québécoise. Dans un second cas de figure, l'interculturalisme et ses déclinaisons portent plutôt sur la façon de vivre la pluralité, la promotion de la diversité culturelle et sa reconnaissance sociale à la fois au plan national et international. Cette approche demande un mouvement de connaissance et de reconnaissance qui inclut non seulement les immigrants, mais aussi les Premières Nations, en prenant en considération les développements historiques propres au pays (Canada/Québec), dans un rapport d'égalité qui annulerait la notion de minorité ou de minoritaire que sous-tendent des perspectives interculturalistes et qui établirait un statut d'égal à égal de toutes les parties en cause. L'interculturalisme et ses déclinaisons renvoient dans ce deuxième cas plutôt à une « inter-pénétration, c'est-à-dire qu'elle n'est pas un regard sur quelque chose, en l'objectifiant, mais elle suppose un mouvement d'interaction qui tient compte de toutes les dimensions de l'être humain » (entrevue).

Si les réflexions théoriques sont minimales dans les propos relevés et qu'il n'est pas question d'interculturalisme en tant que paradigme ou modèle, par contre, les références aux pratiques interculturelles sont plus présentes, sans cependant que leurs modalités ne soient à chaque fois clairement exposées. On insiste sur les rencontres dans différents contextes associatifs : par exemple l'accueil des réfugiés et des immigrants, le développement d'échanges interculturels par la création de processus de solidarité interculturelle avec l'accueil des personnes réfugiées sélectionnées par le gouvernement du Québec, les tentatives de jumelage de familles immigrantes et québécoises, le rapprochement interculturel et intergénérationnel, le développement de liens entre les familles et les milieux scolaires pour mieux contribuer à l'intégration des jeunes d'origine ethnoculturelle. On se situe dans ce cas au plus près de ce que White (2014) qualifie d'interculturalité.

Les répondants ont le plus souvent amorcé leur itinéraire dans le champ de l'immigration en se lançant dans des activités de sensibilisation. La sensibilisation aux autres cultures dont plusieurs leaders ont été des initiateurs à Montréal est devenue, peu à peu, la base des pratiques d'éducation interculturelle sur le territoire. La progression de la première approche (sensibilisation) à la deuxième (éducation interculturelle) impliquait le passage de l'idée de simple mise en contact vers celle de rencontres et d'interactions propices au dialogue. Notons que parmi les leaders rencontrés en entrevue, certains sont des immigrants engagés qui souhaitaient en début de carrière faire mieux connaître la réalité de leur pays d'origine aux Québécois, ou améliorer le sort de leurs compatriotes, alors que d'autres, ceux-là non issus de l'immigration, ont suivi des formations en éducation interculturelle et ont rejoint ce domaine à travers leur implication dans des organismes communautaires.

La formation aux pratiques interculturelles occupe de fait la place la plus importante dans les propos des interviewés, par la référence aux ateliers de sensibilisation, à la formation d'intervenants scolaires interculturels et d'autres catégories d'intervenants au sein des organismes œuvrant auprès des nouveaux immigrants pour faciliter leur intégration. Cette formation ne se limiterait pas aux intervenants des organismes communautaires dans le champ de l'immigration mais elle chercherait plutôt à impliquer la société toute entière, comme c'est le cas dans les programmes de jumelage interculturel destinés à rapprocher des familles natives et immigrantes.

Ces initiatives ne sont que des exemples de la présence d'un registre de pratiques relevant de l'interculturalisme et de ses dérivés et qui se sont mises en place sans se fonder sur des approches théoriques explicites très élaborées, ni sur des pratiques bien évaluées, ni encore sur un modèle unique, et sans coordination complète entre les promoteurs. Voyons maintenant quelle est la place des droits et de la reconnaissance dans les discours des leaders rencontrés.

Quelle place pour les droits et la reconnaissance dans le discours des leaders ?

Le recours au lexique de la reconnaissance ouvre sur d'autres perspectives et permet sans doute d'éclairer les articulations possibles avec celui de l'interculturalisme et de ses dérivés.

On peut classer les propos des leaders en trois grandes catégories : la reconnaissance des immigrants eux-mêmes, en particulier de leurs droits ; celle de leurs cultures ; et enfin, celle du travail des organismes œuvrant dans le champ de l'immigration. La notion de reconnaissance intervient largement dans les propos mais, tout comme celle de perspectives interculturelles, elle ne s'inscrit pas obligatoirement dans une réflexion théorisée.

Reconnaître les immigrants

La reconnaissance des immigrants se décline d'abord par la reconnaissance de la réalité même de l'immigration, qu'elle soit considérée comme un problème ou un enrichissement. Elle passe aussi par la reconnaissance de groupes spécifiques au sein de l'immigration, par exemple les travailleuses domestiques ou en garderie. Leur droit à une plus grande sécurité est une question qui touche tous les travailleurs immigrants non syndiqués. La même chose se produit avec le thème de l'exploitation au travail¹⁵.

Les gouvernements successifs ont déposé ou proposé plusieurs projets de loi qui n'ont jamais abouti mais, malgré que ça doit se concrétiser, ça a quand même été une victoire pour l'Association des aides familiales et

15. Dans un article paru dans *Anthropologie et Sociétés*, nous discutons de l'importance de cette question du travail dans le champ de l'immigration (voir Saillant, Lévy et Ramirez-Villagra 2016).

pour les autres organisations féministes de faire en sorte qu'il y ait une reconnaissance formelle – qui reste à concrétiser, du travail des travailleuses domestiques. Donc, normalement – quoique ça fait à peu près deux ans et demi qu'on dit la même chose – les travailleuses domestiques devraient être couvertes par la CSST. Donc, ça, c'est quand même une victoire.

Alexandra Pierre¹⁶

La question des réfugiés, de leur précarité en termes de statut est aussi largement soulevée par les personnes rencontrées. L'exemple du travail du Centre Justice et Foi est à ce titre emblématique :

Le pôle qui était vraiment très, très important sur cette idée de comment la société québécoise peut vivre avec d'autres, c'est resté un enjeu important du Centre et du secteur, mais on a mis beaucoup plus d'importance sur ce qu'avait fait le secteur dans les dix premières années sur la protection des réfugiés, et aussi sur les enjeux relatifs aux droits humains, sur les luttes plus particulières relativement à l'acquisition et à la reconnaissance des droits des personnes réfugiées, des personnes immigrantes. Progressivement, là maintenant dans les années 2000, on parle de plus en plus de migrants plus largement parce que tous n'ont pas accès à un statut de résidence permanente et d'immigration avec les débats autour des travailleurs temporaires, des aides domestiques, des enjeux de la traite humaine aussi qui sont devenus des dossiers vraiment plutôt des dernières années dans différents secteurs.

[...]

Au ministère de l'Éducation, on essayait de tout mettre dans l'idée de culture publique commune. Donc, c'était donc en termes peut-être pas lutte de droits humains explicitement, mais c'était comment une société peut apprendre à vivre de façon à ce que chacun et chacune puisse en être citoyen et puisse y contribuer. Alors, c'était la réponse que le Secteur vivre-ensemble [du Centre Justice et Foi] a tenté de donner. La question de la protection des réfugiés, la reconnaissance, Julien Harvey avait participé avant la fondation, juste deux ans, avant la fondation du Centre Justice et Foi, au fameux rapport sur les clandestins haïtiens. À l'époque, c'était Jacques Couture qui était un Jésuite qui était ministre de l'Immigration. Et Julien Harvey, juste avant de fonder le Centre Justice et Foi avait été demandé par le ministre Couture pour faire une enquête sur l'état des Haïtiens qui étaient clandestins et ça a amené une grande régularisation des gens de la communauté.

Elisabeth Garant, Centre Justice et Foi

16. Militante pour les droits des travailleuses domestiques.

La précarité des sans statuts entraîne la reconnaissance de certains problèmes de santé en amont ou en aval de politiques inadéquates. Les réfugiés ont des besoins spécifiques lors de leur arrivée au pays et les difficultés liées à l'accès aux soins de santé et aux médicaments constituent un enjeu majeur. D'autres problèmes sont aussi soulignés, comme ceux qui vont à l'encontre de la reconnaissance des immigrants et qui demandent la mise en place de stratégies de lutte contre le racisme, le profilage racial ou la non reconnaissance des diplômes, ou de stratégies pour combler les besoins en logements sociaux.

Comme le souligne Stéphan Reichold, de la Table de Concertation des organismes au service des réfugiés et immigrants (TCRI), la reconnaissance de ces droits, en particulier dans la sphère socioéconomique, est aussi un avantage pour tous les Québécois :

[U]ne modification à l'aide sociale, ça nous touche, quand il y a des demandes pour les logements sociaux, ça nous touche. Alors on était là, c'était pas juste à la TCRI, avec les autres communautés ethnoculturelles. Et je pense que dans ce grand espace public québécois, on a milité, on a concerté avec les organismes front commun, avec les organismes de la FRAPRU, pour la demande [de logement social]. [...] C'est ça, pour la reconnaissance de plein de droits socioéconomiques, de tous les Québécois et Québécoises.

Stephan Reichold, TCRI

La reconnaissance des personnes immigrantes et de leurs droits est aussi celle de groupes spécifiques au sein de l'immigration. Trois exemples sont ici relevés : celui des personnes handicapées immigrantes qui, jusqu'à récemment encore, étaient tout à fait invisibles dans la sphère publique ; celui des femmes immigrantes, qui cumulent souvent les effets conjugués du sexisme et du racisme ; et celui des LGBT, une question longtemps dissimulée parmi les immigrants.

Alors ça a été une des premières luttes, ça a été la reconnaissance des personnes handicapées des communautés culturelles, au point que nous les avons dénommées comme une minorité invisible. Et le bulletin électronique s'appelle *La Minorité invisible*, justement par ce que à bien des égards, ça reste une minorité invisible par rapport, par exemple, à l'adéquation des services, par rapport au changement de loi... On change la loi, sans jamais tenir compte de ces personnes-là qui nécessitent de l'adaptation, de l'adéquation d'un service, pour y accéder.

Teresa Alejandra Peñafiel, AMIPH¹⁷

Alors finalement, celles qui maîtrisent le français au Québec sont mieux nanties que les autres ? Pas forcément, parce que elles se trouvent aux prises avec toute la question de la reconnaissance des diplômes et des acquis et des compétences, donc des acquis antérieurs, qui font que, avec cette non

17. Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées.

reconnaissance, les lieux de reconnaissance de ces acquis revenant très cher parce que c'est souvent des ordres professionnels, etc., ces femmes là se retrouvent dans un cycle de pauvreté.

Yasmina Chouakri, TCRI¹⁸

Ah... non ! On était encore des employés canadiens. Et donc, il fallait recommencer tout ça. Et certaines des communautés avec qui j'avais beaucoup travaillé pendant que j'étais au Commissariat me connaissaient donc, il y avait déjà une certaine fierté, donc c'était des réfugiés ça c'était évident. Mais, aussi c'était la période du début de la reconnaissance des conjoints de même fait, d'accord. Ça commence à peine. Première décision de la Cour Suprême en 1999. Il y a déjà les prémisses. Mon premier dossier c'était un dossier de deux conjoints, un Costaricain qui vit avec son conjoint Québécois demande le parrainage, le Fédéral pour des raisons vraiment inconnues accepte la première étape parce que conjoint à l'époque c'était uniquement [les autres].

Noël St-Pierre¹⁹

L'enjeu de la reconnaissance des personnes immigrantes que nous venons d'esquisser soulève en premier lieu celle des luttes pour faire en sorte qu'elles soient incluses à part entière dans la société québécoise, puis celle de leurs droits (humains et sociaux), et enfin, celle de la complexité vécue par des sous-groupes spécifiques dont les caractéristiques demandent une attention particulière pour améliorer leur intégration plus grande à la société québécoise. À la diversité ethnoculturelle vient s'ajouter une diversité sociale dans son sens le plus large. Ces diversités s'enrichissent mutuellement, appelant dès lors une forme d'inter-reconnaissance entre les membres des groupes issus de la diversité pour établir des alliances susceptibles de renforcer les luttes communes et leur donner ainsi plus de reconnaissance publique.

Reconnaître les cultures

Le deuxième thème qui a été aussi largement souligné par nos interlocuteurs est celui de la reconnaissance des cultures. S'il ne soulève pas directement la question de l'interculturalisme et de ses dérivés, il s'en rapproche cependant largement en insistant sur la réduction des barrières mentales qui contribuent à l'isolement.

Là notre travail c'était plutôt comment briser cette distance profonde, distance mentale, bon on peut parler de purger la discrimination, toutes ces choses là, c'est-à-dire tous les symptômes et comment dans le contexte d'aujourd'hui contemporain, ce n'est plus possible ces gens que, même en étant en proximité, vivent dans l'isolement parce qu'au niveau global, au niveau local, les enjeux ont pas mal changé. Et donc, c'est un impératif

18. Coordonnatrice du volet Femmes immigrées de la TCRI.

19. Militant impliqué dans les luttes syndicales pour les migrants et migrantes.

tout le temps pour s'engager dans ce mouvement de connaissance/reconnaissance de la diversité. Et pour cette connaissance/reconnaissance, il y a des conditions requises.

Kalpana Das, Institut interculturel de Montréal

Des notions comme celles de culture publique commune ou de convergence culturelle, populaires dans les années 1980²⁰, très importantes dans le virage pris par le gouvernement québécois pour assurer l'expression de la citoyenneté et associées à l'intégration des immigrants, n'ont pas été facilement accueillies dans le débat, et les organismes communautaires en immigration ont présenté une certaine résistance à ces notions. Plusieurs acteurs communautaires en immigration étaient davantage favorables à la reconnaissance des cultures qu'à l'idée de convergence culturelle, trop axée sur une sorte d'intégration forcée. Le milieu communautaire orienté vers l'immigration était confronté à une forme de dilemme : s'il connaissait plus que toute autre instance les problèmes liés au manque d'intégration des immigrants, il savait aussi que de mettre en place des politiques et des stratégies susceptibles de nier des notions comme celles d'appartenance à des cultures d'origine, d'identité et de mémoire, de diversité, ne pouvait que contribuer à déqualifier cet encadrement et à favoriser le rejet de l'immigration. Il leur fallait donc jouer sur les deux plans complémentaires : soutenir à la fois l'intégration des immigrants et reconnaître leurs cultures d'origine.

Reconnaître le travail dans le champ de l'intervention en immigration

La reconnaissance du travail dans le champ de l'intervention en immigration, en particulier celui des groupes communautaires, demeure une question sensible. Dans la mesure où le milieu communautaire est centré sur les groupes les plus exclus de la société, il est fréquemment associé à cette marginalisation et il en subit les conséquences, c'est-à-dire une perception de sa valeur sociale et économique tronquée. Tout le dossier bien connu de la reconnaissance des groupes communautaires est parti de ce débat qui est loin d'être clos²¹, mais il arrive que cette double reconnaissance, à la fois des immigrants et de ceux qui luttent pour leurs droits, finisse par se matérialiser lors d'occasions spéciales, comme ce fut le cas avec la commémoration du centième anniversaire de la fondation du Projet Refuge. Cet exemple, bien malheureusement, n'est pas typique de la reconnaissance d'un tel travail et reste plutôt exceptionnel.

On a célébré notre centenaire. On a fait ça en grand, on a lancé notre centenaire la Journée mondiale du réfugié qui est le 20 juin et bon, il y avait

20. Un article de Labelle (2008) permet de revoir sous un angle historique ces diverses notions.

21. Voir la politique québécoise en matière de reconnaissance des organismes communautaires publiée en 2001 : *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, disponible sur Internet (<http://www4.gouv.qc.ca/fr/Portail/citoyens/programme-service/Pages/Info.aspx?sctype=sujet&sqcid=2236>) le 22 août 2017.

des parlementaires qui étaient là. On a d'ailleurs reçu pour souligner notre centenaire un des prix de la Citoyenneté du ministère de l'Immigration et des communautés culturelles qu'on a reçu des mains de madame James qui était à l'époque ministre de l'Immigration. Donc, ça été pour nous une marque de reconnaissance assez importante parce que dans les organismes communautaires d'aide aux personnes réfugiées, aux personnes demandeurs d'asile, nous serions possiblement l'organisme le plus vieux au Canada.

Sylvain Thibault, Projet Refuge

Discussion et conclusion

Les propos des leaders des organismes communautaires en immigration, impliqués largement dans l'évolution des perspectives touchant les questions interculturelles au Québec et à Montréal sont assez clairs : ils accordent une place significative aux perspectives interculturelles, aux droits et à la reconnaissance comme leviers pour améliorer la cohabitation entre les divers groupes qui participent de la diversité culturelle montréalaise. Bien que ces dimensions ne soient pas articulées à des courants philosophiques, éthiques ou socioanthropologiques clairement formulés et ne soient pas obligatoirement théorisés, et que les pratiques associées ne donnent pas lieu à une formalisation et à une validation explicites, elles sont clairement au centre des réflexions et des actions qui sont menées par les personnes qui ont agi ou sont toujours actives dans le mouvement communautaire. Les propositions articulent la diversité culturelle à la question de la justice sociale qui se trouve au cœur de leur propos. Il ne peut y avoir reconnaissance sans une égalité de traitement entre les membres des différents groupes ethnoculturels, et cette reconnaissance passe par l'affirmation essentielle des droits humains et sociaux. En cela, la reconnaissance vient en quelque sorte enrichir les perspectives interculturelles.

Les liens établis entre perspectives interculturelles, droits et reconnaissance avancés par les leaders rejoignent de fait les grands principes édictés par les organismes internationaux dont nous avons discuté les perspectives, en particulier celles de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe (2008), mais aussi celles de certains intellectuels québécois, notamment Bouchard, qui font la promotion de l'interculturalisme politique. D'après nos données empiriques, à Montréal, une ville qui a adhéré au groupe des cités interculturelles dans le monde, les perspectives interculturelles, les droits et la reconnaissance ne se retrouvent pas seulement dans les documents gouvernementaux, en tant que discours opportunistes « dans l'air du temps », mais aussi comme principes de lutte bien assimilés qui font partie de la fibre de sa société civile et de sa composante ethnoculturelle diversifiée.

Bien que le seul organisme québécois de la société civile jadis entièrement dédié à la cause de l'interculturel soit l'Institut interculturel de Montréal, un organisme dont l'activité s'est étalée de 1963 à 2013 et qui a malheureusement

dû fermer ses portes, les perspectives interculturelles ne se sont pas pour autant effacées du paysage social et se retrouvent de manière transversale dans les objectifs, les principes et les pratiques des organismes communautaires montréalais en immigration. Ceux-ci, d'ailleurs, ont connu une nette progression au cours des 50 dernières années et, de la poignée des organismes qui œuvraient en immigration dans les années 1960-1970 au Québec, on est passé aujourd'hui à un grand nombre d'organismes et de regroupements spécialisés qui dépassent la quarantaine sur le territoire montréalais. Ce sont les principaux défenseurs des perspectives interculturelles qu'ils combinent à des principes de justice sociale; leur présence est multiforme et leur participation aux débats publics sur la diversité est soutenue et audible. Les perspectives interculturelles semblent donc avoir fait leur nid à Montréal, mais toujours en référence à la justice sociale qui constitue l'une des aspirations les plus notables dans les discours des leaders interviewés, en immigration mais aussi dans les autres secteurs d'action couverts par cette recherche, sans que leurs propos ne soient pour autant alignés verticalement sur les théoriciens de l'interculturalisme à la québécoise ou à l'international.

Un aspect plus particulier de leurs réflexions mérite aussi d'être souligné: sans qu'elle puisse être généralisée parmi les leaders, on note, et de façon significative, une ouverture à la diversité et à la reconnaissance de groupes sociaux doublement ou triplement stigmatisés, tels que les personnes handicapées, les femmes, les Autochtones et les LGBT. Cette perspective reflète sans doute une sorte de prolongement de la «pensée interculturelle» qui passe dans ce cas de la diversité culturelle à la diversité sociale dans toutes ses manifestations, avec une sollicitude particulière pour ceux et celles qui, en plus de leurs vulnérabilités, sont confrontés à des conditions de vie difficiles et à des formes de rejet qui les atteignent dans leur dignité. Si les perspectives interculturelles peuvent être considérées comme une pensée de la justice sociale, cette dernière peut s'exprimer selon plusieurs modalités: de la société (incluant les milieux politiques) vers les immigrants pour assurer leur accueil et la mise en place du cadre politique permettant l'expression de la diversité et de la pleine citoyenneté. Elle se manifeste aussi entre les groupes immigrants et entre les groupes qui fondent la diversité sociale au sens le plus large. C'est dans ces contextes que s'affirme, implicitement, une pensée pour un interculturalisme élargi qui se présenterait comme une forme d'inter reconnaissance.

Enfin, il semble que l'interculturalité telle que pratiquée dans les organismes communautaires en immigration à Montréal, associée étroitement à la justice sociale, se présente comme une porte d'entrée inédite sur la vie sociale des droits²² dans le champ de l'immigration, comme le montre cette observation ethnographique et anthropologique de la manière dont les droits, humains, sociaux et culturels, sont appropriés, ici par des acteurs de la base associative.

22. Le concept de vie sociale des droits fait l'objet d'une discussion plus approfondie dans Saillant et Truchon (2012), de même que dans Saillant et Lamoureux (à paraître).

Références

- AJUNTAMENT DE BARCELONA, 2004, *Agenda 21 de la culture*, consulté sur Internet (<http://www.agenda21culture.net/index.php/docman/agenda21/142-agenda21-frances/file>) le 20 août 2016.
- ANCTIL P., 2014, «Le Congrès juif canadien et la promotion de l'éducation interculturelle (1947-1975)» : 117-136, in L. Emongo et B.W. White (dir.), *L'interculturel au Québec*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- BAUM G., 2013, «Recension de livre: *L'interculturalisme: un point de vue québécois*», *Vivre ensemble*, 70 : 1-3, consulté sur Internet (http://www.jesuites.org/sites/default/files/documents/VE_No70_Art_G-Baum_Recension_Interculturalisme-quebecois.pdf) le 20 août 2016.
- BISBALLE L., 2006, «Social Entrepreneurship as a Space for Intercultural Communication and Innovation», *The Intercultural City – Making the Most of Diversity*, consulté sur Internet (<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016804925d5>) le 20 août 2016.
- BLOOMFIELD J., n.d., «Profile of Cultural Innovators», *The Intercultural City – Making the Most of Diversity*, consulté sur Internet (<http://eupi.osi.bg/fce/001/0017/files/InterculturalInnovators.pdf>) le 20 août 2016.
- BOUCHARD G., 2012, *L'interculturalisme: un point de vue québécois*. Montréal, Éditions du Boréal.
- COLES M. et V. VINCENT, 2006, «The Role of Schools in Intercultural Education: Building a Cohesive Society», *The Intercultural City – Making the Most of Diversity*, consulté sur Internet (<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016804925d2>) le 20 août 2016.
- COMEDIA, 2004, site Internet (<http://www.comedia.org.uk/>) consulté le 15 août 2017.
- CONSEIL DE L'EUROPE (COE), n.d., *Programme des « Cités interculturelles »*, consulté sur Internet (<http://www.coe.int/fr/web/interculturalcities>) le 15 août 2017.
- , n.d., «Montréal, Canada – Cité interculturelle», in *Programme des « Cités interculturelles »*, consulté sur Internet (<http://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/montreal>) le 15 août 2017.
- , 2008, *Livre blanc sur le dialogue interculturel. « Vivre ensemble dans l'égale dignité »*, consulté sur Internet (https://www.coe.int/t/dg4/intercultural/source/white%20paper_final_revised_fr.pdf) le 20 août 2016.
- CONSEIL INTERCULTUREL DE MONTRÉAL, 2013, *Plan de développement de Montréal et les relations interculturelles. Pour une gestion de la diversité ethnoculturelle et religieuse*, consulté sur Internet (http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/conseil_interc_fr/media/documents/avis_plan_de_dev_mtl.pdf) le 20 août 2016.
- EMONGO L. et B.W. WHITE (dir.), 2014, *L'interculturel au Québec. Rencontres historiques et enjeux politiques*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, disponible sur Internet (https://pum.umontreal.ca/fichiers/livres_fichiers/9782760633599.pdf) le 31 octobre 2017.

- FRASER N., 2005, *Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution*. Paris, Éditions la Découverte.
- FROZZINI J., 2014, «L'interculturalisme selon Gérard Bouchard»: 91-115, in L. Emongo et B.W. White (dir.), *L'interculturel au Québec*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- GARCÍA CANCLINI N., 2004, «Sociedades del conocimiento: la construcción intercultural del saber»: 181-194, in N. García Canclini, *Diferentes, desiguales y desconectados: mapas de la interculturalidad*. Barcelone, Gedisa.
- GOODALE M., 2006a, «Toward a Critical Anthropology of Human Rights», *Current Anthropology*, 47, 3:485-511.
- , 2006b, «Introduction to Anthropology and Human Rights in a New Key», *American Anthropologist*, 108, 1:9-83.
- , 2009, *Human Rights. An Anthropological Reader*. Malden, Blackwell Publishing.
- GOODALE M. et S.M. ENGLE, 2007, *The Practice of Human Rights. Tracking Law between the Local and the Global*. Cambridge, Cambridge University Press.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2001, *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, consulté sur Internet (<http://www4.gouv.qc.ca/fr/Portail/citoyens/programme-service/Pages/Info.aspx?sqctype=sujet&sqcid=2236>) le 22 août 2017.
- GRATTON D., 2014, «Le destin d'une terminologie: de l'interculturel à l'interculturalisme»: 173-191, in L. Emongo et B.W. White (dir.), *L'interculturel au Québec*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- HAROUN S., 2012, «À propos de l'interculturalisme de Gérard Bouchard», *L'Action nationale*, consulté sur Internet (<http://www.action-nationale.qc.ca/2011-06-30-23-44-4/numeros-publies-en-2012/143-decembre-2012/comptes-rendus-de-decembre-2012/347-a-propos-de-l-interculturalisme-de-gerard-bouchard>) le 22 août 2016.
- HONNETH A., 2000, *La lutte pour la reconnaissance*. Paris, Éditions du Cerf.
- HUBER-KRIEGLER M., I. LÁZÁR et J. STRANGE, 2005, *Miroirs et fenêtres: manuel de communication interculturelle*. Graz, Éditions Conseil de l'Europe, Centre européen pour les langues vivantes.
- LABELLE M., 1997, «Pluralisme, intégration et citoyenneté, enjeux sociaux et politiques à propos du Québec»: 13-28, in A. Selim et K. Haddad (dir.), *Diversité linguistique et culturelle et enjeux du développement. Premières journées scientifiques du Réseau thématique de recherche « Cultures, Langues et Développement »*. Beyrouth, Éditions AUPELF-UREF, Université Saint-Joseph.
- , 2008, «De la culture publique commune à la citoyenneté. Ancrages historiques et enjeux actuels»: 19-43, in D. Lamoureux, D. Karmis et S. Gervais, *Du tricoté serré au métissé serré? La culture publique commune au Québec en débats*. Québec, Les Presses de l'Université Laval.

- LANDRY C., 2006, «Intercultural Sport», *The Intercultural City – Making the Most of Diversity*, consulté sur Internet (<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016804925ed>) le 20 août 2016.
- LÉVY J.J., 2014, «Quelques figures marquantes des débuts de l’interculturel au Québec» : 157-172, in L. Emongo et B.W. White (dir.), *L’interculturel au Québec*. Montréal, Les Presses de l’Université de Montréal.
- PAQUET J., 2008, «Analyse des impacts de la mondialisation sur la culture au Québec», Rapport 6, *Les villes, l’immigration et le dialogue interculturel*. Laboratoire d’étude sur les politiques publiques et la mondialisation, consulté sur Internet (http://www.leppm.enap.ca/leppm/docs/rapports_culture/rapport_6jp_culture.pdf) le 20 août 2016.
- PATERNOTTE D., 2012, «La juridification ou le droit comme matrice de l’action collective : la revendication du droit au mariage entre personnes du même sexe», *Politique et Sociétés*, 31, 2:93-112, consulté sur Internet (doi: 10.7202/1014353ar) le 22 août 2017.
- SAILLANT F., 2015, *Pluralité et vivre ensemble*. Québec, Les Presses de l’Université Laval.
- , 2017, *Diversity, Dialogue and Sharing. Online Resources for a More Resourceful World*. Paris, UNESCO, disponible sur Internet (<http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002487/248717e.pdf>) le 22 août 2017.
- SAILLANT F. et È. LAMOUREUX, à paraître, *InterReconnaissances. Une mémoire citoyenne se raconte*. Québec, Les Presses de l’Université Laval.
- SAILLANT F., J.J. LÉVY et A. RAMIREZ-VILLAGRA, 2016, «Immigrants et réfugiés au prisme de la vie sociale des droits», *Anthropologie et Sociétés*, 40, 2:61-88, consulté sur Internet (doi: 10.7202/1037512ar) le 22 août 2017.
- SAILLANT F. et K. TRUCHON, 2012, *Droits et cultures en mouvement*. Québec, Les Presses de l’Université Laval.
- STEINBACH M., 2012, «Élargir les perspectives interculturelles des futurs enseignants», *McGill Journal of Education/Revue des sciences de l’éducation de McGill*, 47, 2: 153-170, consulté sur Internet (doi: 10.7202/1013121ar) le 22 août 2017.
- TAYLOR C., 1994, «La politique de reconnaissance»:41-99, in C. Taylor, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*. Paris, Éditions Aubier.
- UNESCO, 2010, *Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel*, consulté sur Internet (<http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001878/187827f.pdf>) le 20 août 2016.
- WHITE B.W., 2014, «Quel métier pour l’interculturalisme au Québec?» : 21-44, in L. Emongo et B.W. White (dir.), *L’interculturel au Québec. Rencontres historiques et enjeux politiques*. Montréal, Les Presses de l’Université de Montréal.
- WHITE B.W. (dir.), 2017, *Intercultural Cities: Policy and Practice for a New Era*. Londres, Palgrave Macmillan.
- WOOD P. et C. LANDRY, 2008, *The Intercultural City. Planning for Diversity Advantage*. Londres, Earthscan.

RÉSUMÉ – ABSTRACT – RESUMEN

Perspectives interculturelles, droits et reconnaissance à Montréal

Dans les débats entourant la gestion de la diversité culturelle, de nouvelles perspectives sont actuellement discutées par les instances politiques et socioculturelles, comme celles de l'interculturalisme, de l'interculturel, de l'interculturalité, de la reconnaissance et de leurs arrimages aux droits humains. Ces thèmes se retrouvent dans la réflexion québécoise sur les plans politique, de la gestion urbaine et de la recherche en sciences sociales. Cet article, après avoir situé les perspectives respectives européenne et québécoise sur ces thèmes, analyse les discours de leaders communautaires montréalais impliqués dans le domaine de l'immigration et interviewés dans le cadre du projet InterReconnaissances. Les données montrent que les perspectives interculturelles ne font pas l'objet d'une formalisation ni d'une validation poussées, mais qu'elles se retrouvent surtout associées à des pratiques diverses et à des formations visant à la sensibilisation des intervenants impliqués dans la rencontre interculturelle. Les notions de droit et de reconnaissance se déclinent sur trois plans : la lutte pour la reconnaissance à la fois des groupes immigrants, de leurs cultures et du travail réalisé par les groupes associatifs dans ce domaine. La reconnaissance de la diversité sociale des groupes fortement stigmatisés suggère aussi l'ouverture à de nouvelles problématiques interculturelles jusque-là négligées, confirmant la place importante de ces notions dans le champ de l'action communautaire montréalaise.

Mots clés : Saillant, Lévy, Ramirez-Villagra, interculturalisme, interculturel, interculturalité, droits, reconnaissance, Montréal, diversité culturelle, diversité sociale, leaders communautaires

Intercultural Perspectives, Rights and Recognition in Montreal

Within the debates about the way to deal with cultural diversity, new perspectives emerge which are actually discussed by the political and sociocultural instances, such as the notions of *interculturalism*, *intercultural*, *interculturality*, recognition, and their links to human rights. These topics are part of the discussion in Quebec, whether on the political scene, on the urban management level and in the social sciences. This article presents the European and Quebec perspectives on these issues and analyses the discourses of community leaders in Montreal who are involved and interviewed within the InterReconnaissances project. Data show that these intercultural perspectives are not formally defined nor validated, although they often are associated with diverse practices and trainings that are designated to enhance the awareness of the actors involved in the intercultural encounter. The notions of right and recognition play a part on three levels : the struggle for the recognition of the migrant groups and of their cultures, and the recognition of the work done by community organizations. The awareness of the social diversity within these groups of migrants, who may be strongly stigmatized, bring new intercultural problematics, corroborating the importance of these notions on the field of communitarian action in Montreal.

Keywords : Saillant, Lévy, Ramirez-Villagra, Interculturalism, Intercultural, Rights, Recognition, Montreal, Cultural Diversity, Social Diversity, Grassroots Community Leaders

Interculturalismo, derechos y reconocimiento en Montreal

En los debates actuales en torno de la gestión de la diversidad cultural, nuevas perspectivas estan siendo discutidas por instancias políticas y socioculturales. Entre ellas destacan el interculturalismo, lo interculturel, la interculturalidad, el reconocimiento y los

nexos de estas categorías con los derechos humanos. Estos temas se encuentran presentes en la reflexión quebequense tanto política como urbana, además de ser temas de investigación de las ciencias sociales. Este artículo, pone en relación las perspectivas quebequenses y europeas en torno a estas temáticas y analiza los discursos de los líderes de organizaciones sociales de Montreal, implicadas en este ámbito, y de otros entrevistados en el marco del proyecto de investigación Inter-reconocimientos. Los datos muestran que la noción de intercultural no es objeto de formalización o de validación elaborada, sino que se encuentra sobretodo asociada a diferentes prácticas y formaciones destinadas a sensibilizar a interventores implicados en el encuentro intercultural. Por su parte, la noción de reconocimiento se enuncia a partir de tres planos: la lucha por el reconocimiento des grupos inmigrantes, de sus culturas y del trabajo realizado por las organizaciones sociales en ese dominio. El reconocimiento de la diversidad social de grupos altamente estigmatizados sugiere también una abertura hacia otras problemáticas interculturales hasta ahora negligidas, confirmando la importancia de estas nociones en el campo de la acción des organizaciones sociales de Montreal.

Palabras claves: Saillant, Lévy, Ramirez-Villagra, interculturalismo, intercultural, reconocimiento, derechos, Montreal, diversidad cultural, diversidad social, lideres organizaciones sociales

*Francine Saillant
Département d'anthropologie
Pavillon Charles-De Koninck
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
Canada
Francine.Saillant@ant.ulaval.ca*

*Joseph J. Lévy
Département de sexologie
Faculté des sciences humaines
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
Canada
levy.joseph_josy@uqam.ca*

*Alfredo Ramirez-Villagra
Département d'anthropologie
Pavillon Charles-De Koninck
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
Canada
alfredo.ramirez-villagra.1@ulaval.ca*